

Rapport d'Orientations Budgétaires

de la commune du Fenouiller

20
21

Le cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape majeure dans la procédure budgétaire au cours de laquelle les orientations politiques pour l'année à venir sont définies.

Selon les dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal ».

Ce document a donc pour objectif d'informer les élus sur la santé financière de la commune et d'éclairer leur choix lors du vote du budget.

Un environnement économique et financier incertain

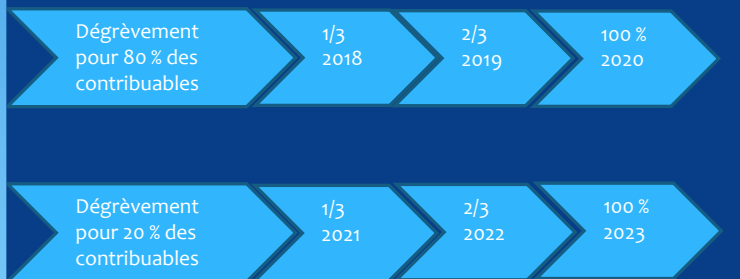
Les principaux éléments de cadrage économique de la loi de finances 2021

En %	Exécution 2018	Exécution 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Croissance du PIB	1,8	1,5	-10,0	8,0
Dette publique (en % du PIB)	98,1	98,1	117,5	116,2
Pouvoir d'achat (en %)	1,3	2,1	-0,5	1,5
Investissement des entreprises (en %)	4,2	4,6	-15,0	14,9
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	-2,3	-3,0	-10,2	-6,7
Dont Etat	-2,8	-3,5	-8,7	-5,5
Dont Administrations publiques centrales	-0,1	-0,1	1,1	-0,1
Dont Administrations publiques locales	0,1	0,0	-0,1	0,0
Dont Administrations de sécurité sociale	0,5	0,6	-2,6	-1,0

- * Un environnement économique et social affecté par une **crise sanitaire** mondiale,
- * Un **plan de relance** national avec des mesures de soutien en faveur de l'appareil productif et d'un maintien du revenu des ménages,
- * Une dégradation de **l'endettement public** assumée pour relancer l'activité économique mais qui conduira à la mise en place d'un mécanisme pour apurer la dette Covid,
- * Un **retour à la croissance** dans l'hexagone dès 2021 après une année 2020 en chute libre.

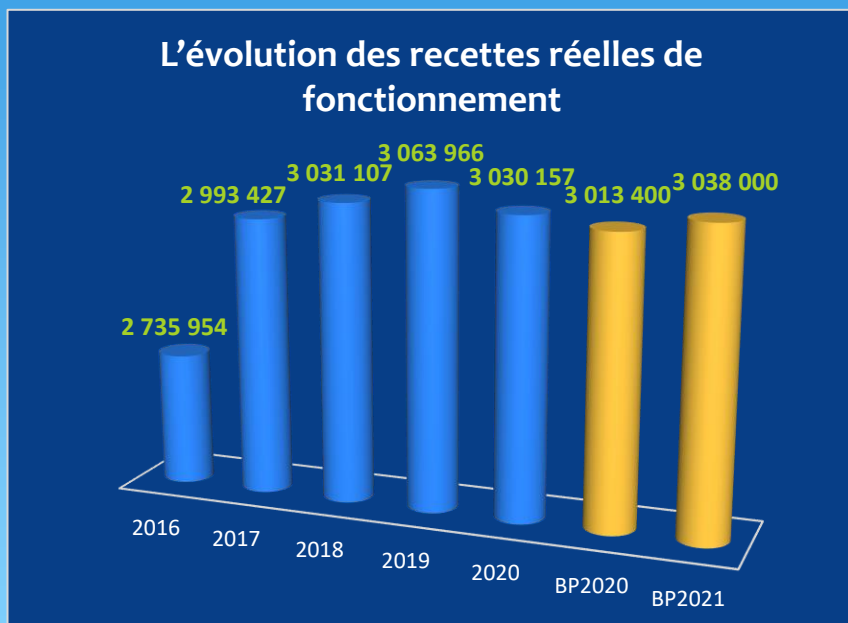
Des mesures relatives aux collectivités locales impactées par la réforme fiscale

Calendrier de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales



- * La refonte de la fiscalité locale avec dès 2021 la **suppression de la taxe d'habitation** compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes,
- * Une enveloppe consacrée à la **dotation globale de fonctionnement** relativement stable,
- * Le **soutien à l'investissement local** inchangé en volume et tourné vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine,
- * Une hausse de la péréquation verticale et plus précisément de la **dotation de solidarité rurale**.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne



- * Des **ressources** globalement stables en 2021 avec un volume de + 3 M€,
- * Une prévision prudente du produit des **impôts locaux** en raison de la réforme de la fiscalité et des **dotations étatiques**,
- * Des **recettes tarifaires** et des **loyers** provenant des activités commerciales et de santé volontairement optimistes marquant la volonté de maintenir l'ouverture des services publics dans un contexte de crise sanitaire susceptible d'impacter les ressources communales,

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

Les ressources communales 2021



- * Une prépondérance des **impôts et taxes** dans les ressources communales (2/3),
- * Des **dotations et subventions** représentant le quart des recettes de fonctionnement,
- * Des **locations ou redevances** consenties par la commune au titre de l'occupation du domaine public ou privée et les **recettes tarifaires** qui évoluent en fonction du nombre d'utilisateurs et de la politique menée en matière de tarifs (9 %),
- * Des **remboursements de rémunérations** ou des mises à disposition de personnel communal (1 %).

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

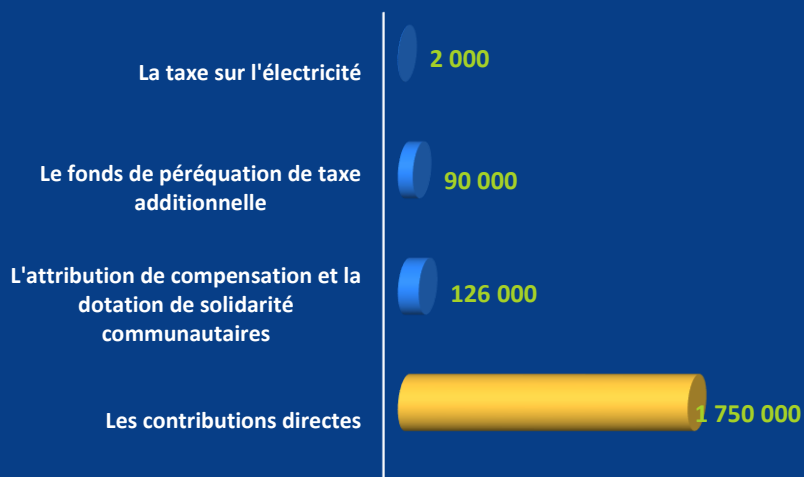
* Un produit fiscal évalué à 1,75 M€ dans l'attente de la notification des bases fiscales,

* Une estimation reposant sur les bases de foncier bâti (FB) et non bâti ainsi que sur la taxe d'habitation (TH) des résidences secondaires ; la TH sur les résidences principales des 20 % de foyers restants étant perçue directement par l'Etat,

* Une compensation intégrale à l'€ près avec un mécanisme de coefficient correcteur pour les communes dont le produit départemental de FB serait inférieur à celui de la TH communale,

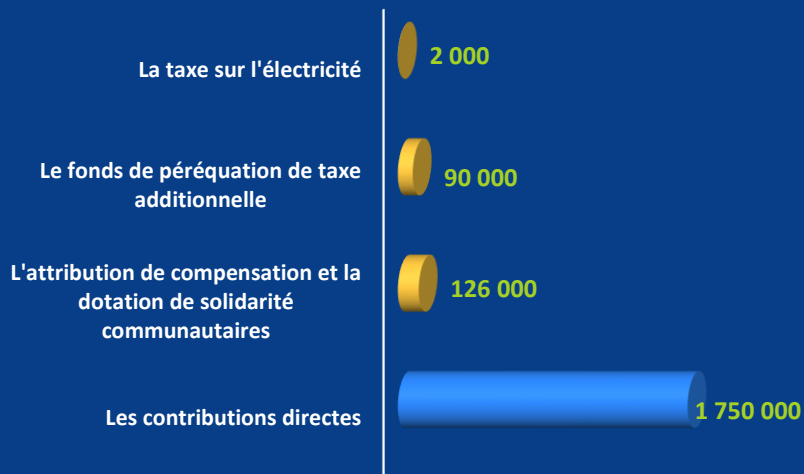
* Un taux de FB communal (11,25 %) cumulé avec celui du département (16,52 %) et un taux de TH sur les résidences secondaires figé sur l'année 2019 jusqu'en 2022 (13,75 %).

Les impôts et taxes 2021



Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

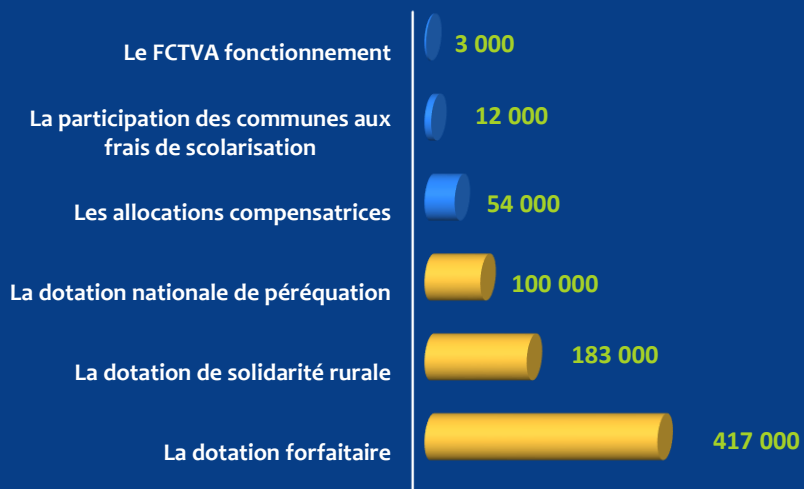
Les impôts et taxes 2021



- * Des reversements de l'intercommunalité composés de l'**Attribution de compensation** (68 K€) évoluant en fonction des charges transférées à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles et de la **Dotations de Solidarité Communautaire** (58 K€) instituée en 2014 et fixée librement par le Conseil Communautaire selon des critères de répartition,
- * Une estimation du **Fonds Départemental de Péréquation** (90 K€) reposant sur les droits de mutation reversés aux communes par le Conseil Départemental afin d'atténuer les disparités de ressources et de charges à l'échelle du département.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

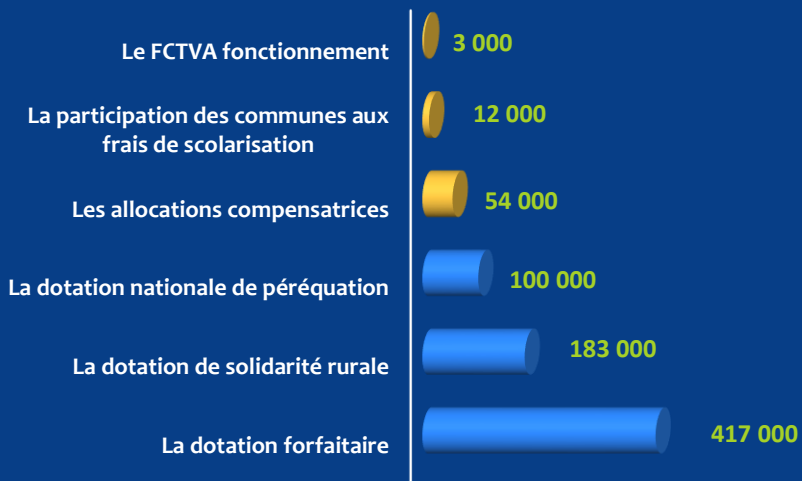
Les dotations et subventions 2021



- * Les **concours étatiques**, 2^{ème} ressource après les impôts évalués à 700 K€ dans l'attente de leur notification en mars,
- * Une estimation reposant sur une stabilité de la **dotation forfaitaire** (417 K€) qui compense le transfert de charges de l'Etat vers les collectivités et de la **dotation de solidarité rurale** (183 K€) attribuée aux communes rurales les plus défavorisées,
- * Une **dotation nationale de péréquation** dont l'objet est d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes estimée prudemment à 100 k€.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

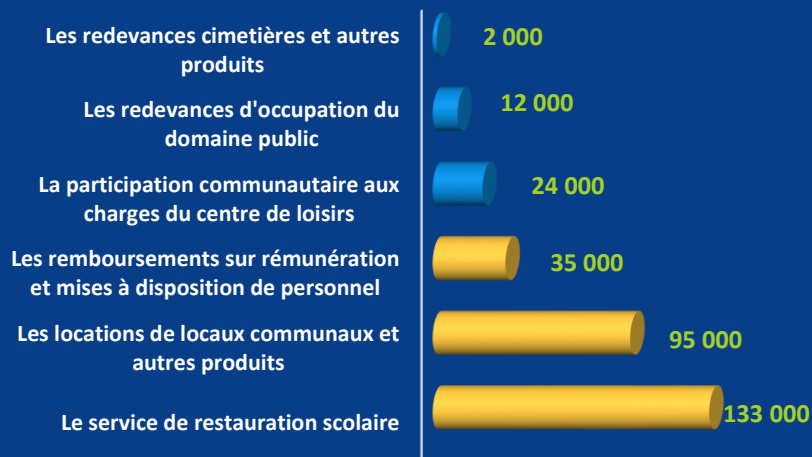
Les dotations et subventions 2021



- * Les **allocations** compensant les pertes de recettes générées par les exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables pour le paiement de leurs impôts locaux,
- * Les **participations aux frais de scolarisation** des enfants domiciliés dans des communes extérieures et faisant l'objet d'une convention bipartite,
- * Une **dotation** versée par l'Etat compensant la charge que supportent les collectivités sur certaines de leurs dépenses de fonctionnement éligibles au Fonds de Compensation de la TVA.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

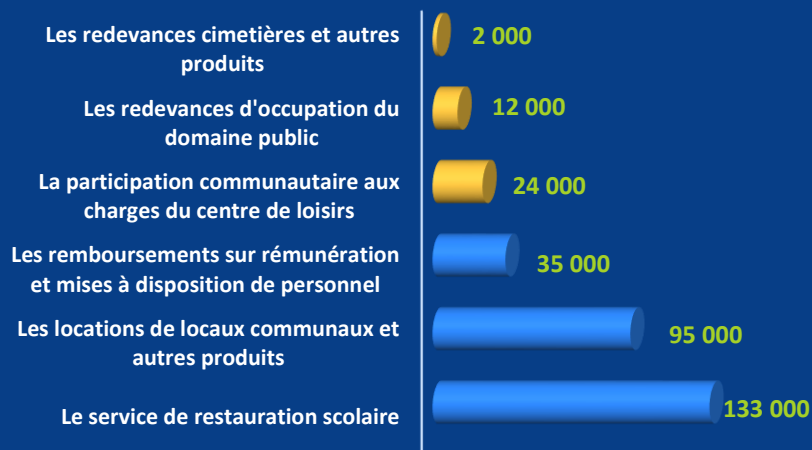
Les autres produits 2021



- * Un service de **restauration scolaire** accueillant dans le respect des règles sanitaires les enfants scolarisés et une facturation aux familles estimée à 133 K€,
- * Les loyers perçus pour l'occupation du **pôle santé** et ceux provenant d'**activités commerciales** (supérette, esthéticienne, banque),
- * Les locations de **salles communales** et de **logements** relevant du domaine privé,
- * Des **remboursements sur rémunération** de personnel en arrêts maladie et la **mise à disposition d'agents** assurant l'accueil et la gestion de l'agence postale, le secrétariat de la MARPA, l'animation et la restauration des accueils périscolaire et extrascolaire.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

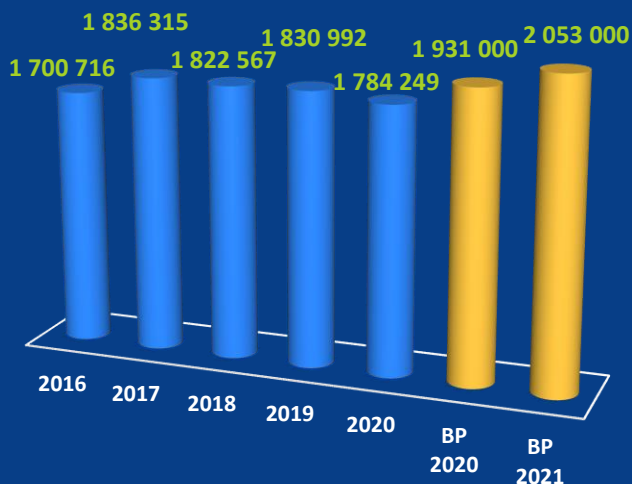
Les autres produits 2021



- * La prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles au titre de sa compétence « accueil extrascolaire » des frais liés à l'**occupation du centre de loisirs** par l'association Familles Rurales,
- * Les redevances liées à l'**occupation du domaine public** par des opérateurs de communication (orange et free) et de distribution de gaz (grdf),
- * Les redevances versées par les familles lors de l'attribution de **concessions au cimetière**.

Les charges communales, indicateur de développement local

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

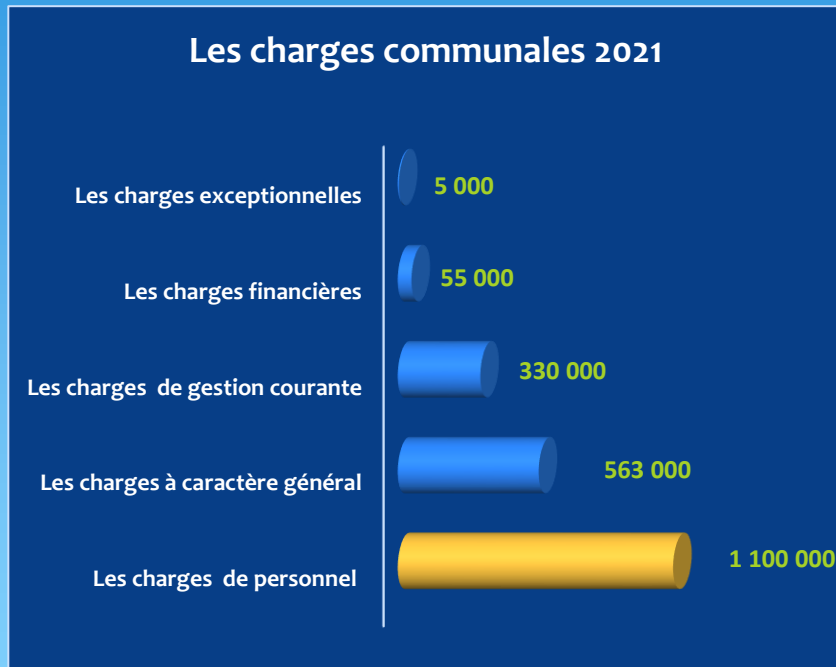


- * Un développement des services rendus à la population tout en veillant à préserver des marges de manœuvres financières,
- * Des **charges de fonctionnement** en hausse en 2021 pour s'établir à + 2 M€ dans la limite des ratios moyens :

Montant en € par hab pour	Commune	Moyenne Département	Moyenne Région	Moyenne Nationale
Charges de fonctionnement réelles	424	577	720	836

- * La rémunération du personnel, 1^{er} poste de dépense suivie par les charges à caractère général, les subventions aux associations, les indemnités d'élus et les intérêts de la dette.

Les charges communales, indicateur de développement local*



Des charges de personnel qui progressent structurellement en fonction des avancements de grades ou d'échelon, de la hausse des cotisations et du point d'indice,

- * Des effectifs en hausse afin de répondre au développement et à la création de services à la population avec la nomination d'une responsable de l'enfance et de la jeunesse (mi-temps supplémentaire), le renforcement des équipes au restaurant scolaire et au service « espaces verts »,
- * Des mouvements dans le personnel communal avec les départs à la retraite du responsable des services techniques et d'un de ses collègues,
- * La titularisation d'une jeune apprentie au sein du service comptabilité.

Les charges communales, indicateur de développement local

- * Des charges à caractère général indispensables au bon fonctionnement des services municipaux qui évoluent modérément,
- * Des dépenses essentiellement composées des **fluides** pour 145 K€, des charges liées à l'**entretien du patrimoine** pour 150 K€, des **denrées alimentaires** nécessaires à la production des repas du restaurant scolaire pour 71 K€, de la **maintenance** et de l'**entretien** du matériel municipal pour 52 K€, les **animations culturelles** et les **frais évènementiels** pour 30 K€, les **fournitures scolaires, administratives** et les **abonnements** pour 20 k€, les **frais de téléphone et d'affranchissement** pour 19 K€, les **frais de formation** pour 19 k€, les **cotisations d'assurance** pour 11 k€,



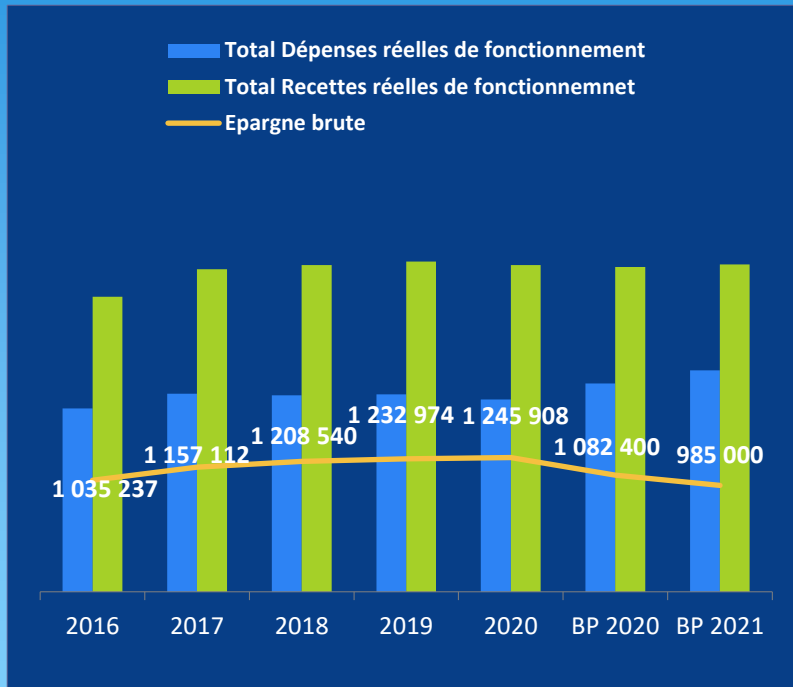
Les charges communales, indicateur de développement local



- * Des **charges de gestion courante** regroupant principalement les subventions aux associations et aux écoles (323 K€) et les indemnités d'élus (100 K€),
- * Une **subvention à l'école privée Sainte Marie** au titre du contrat d'association estimée à 100 K€ et des **participations aux écoles publiques et privées** accueillant les jeunes fénoletains prévues pour 39 K€,
- * Une subvention d'équilibre pour les **activités d'accueil péri et extrascolaire** assumées par l'association Familles Rurales pour 33 K€,
- * Un **soutien aux associations** qui participent à la vie culturelle, sportive et sociale à hauteur de 51 K€.

Un bon niveau d'épargne en léger recul

- * Une épargne ou autofinancement brut* qui reste un levier essentiel pour investir et garantir la solvabilité financière sachant qu'elle doit couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette ; le solde pouvant ensuite être affecté au financement des investissements,
- * Un taux d'épargne 2020 d'un bon niveau en comparaison aux moyennes des communes de même strate démographique :



En %	Commune	Moyenne Département	Moyenne Région	Moyenne Nationale
Taux épargne brute	41	32	26	19

- * Un léger recul estimé en 2021 s'expliquant par la prudence des prévisions du produit fiscal et des dotations étatiques et par la hausse des charges de personnel.

* L'épargne ou autofinancement brut correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

Un programme d'investissement ambitieux

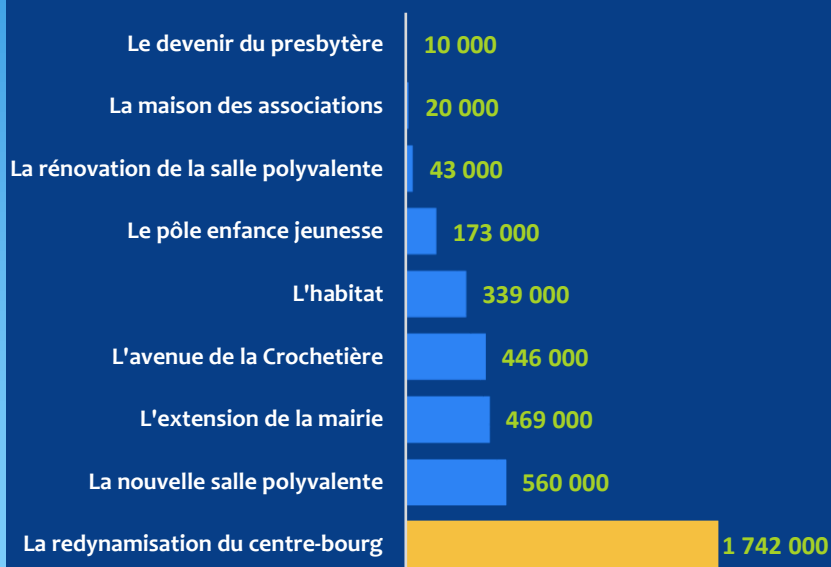
L'évolution des dépenses d'équipement



- * Un programme d'investissement à la hauteur des **enjeux de développement local** pour un « mieux vivre ensemble » au Fenouiller,
- * Une montée en puissance des dépenses d'équipement dès 2020 avec un volume d'investissement de plus de **7 M€ sur deux ans**,
- * Des **projets structurants** lancés dès le début du mandat,
- * Un effort toujours constant pour les **gros entretiens du patrimoine bâti et routier**.

Un programme d'investissement ambitieux

Les projets structurants 2021

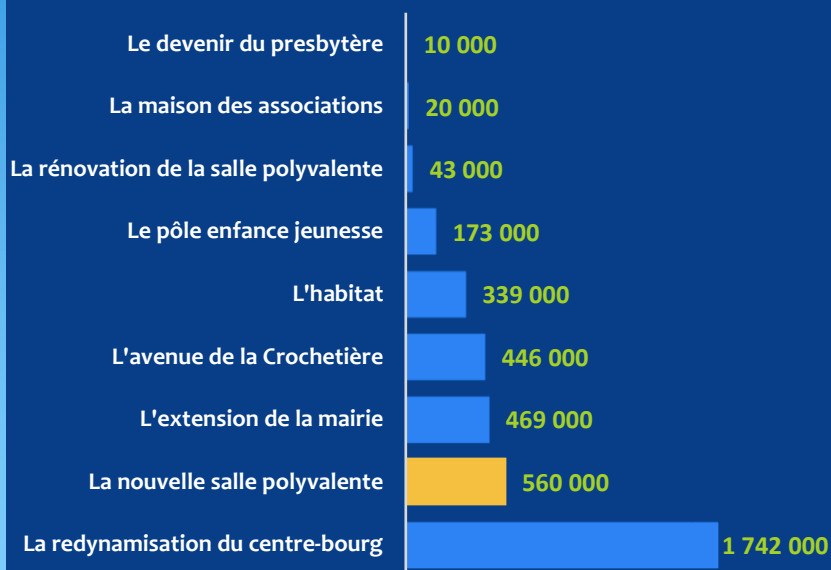


- * L'entrée du projet de **redynamisation du centre-bourg** dans sa phase opérationnelle avec le dépôt du permis d'aménager en décembre dernier et la rédaction du dossier de consultation des entreprises par le cabinet Atelier Sites et Projets,
- * Une attribution des marchés prévue pour la fin du 1^{er} trimestre avec, en priorité, le lancement des travaux de création d'un **nouveau quartier d'habitation** et l'agrandissement du **parking de la Ménarderie**,
- * Une durée de travaux de 18 mois avec, en parallèle, des études pour la construction de cellules commerciales afin de dynamiser le cœur de bourg,
- * Un montant de travaux et d'acquisition de foncier chiffré à + 1,7 M€.

Un programme d'investissement ambitieux

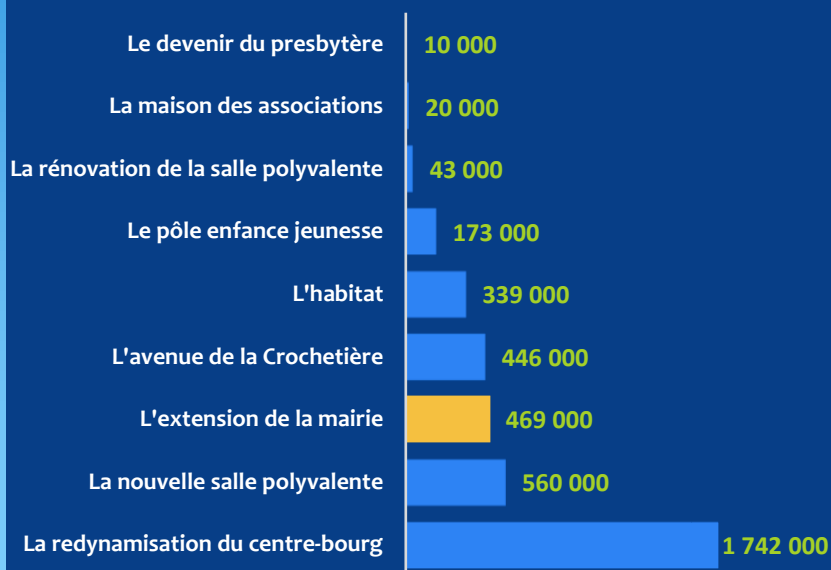
- * La construction d'un équipement multifonctionnel à vocation culturelle afin de répondre aux besoins de la population et du monde associatif,
- * Un choix d'implantation proposé en plein cœur de bourg afin de développer l'attractivité de la commune en lien avec le projet de dynamisation de l'hyper centre,
- * Une esquisse réalisée par le cabinet CUB venant confirmer la faisabilité du projet de construction d'une salle de spectacle dotée d'un espace servant à d'autres usages avec un soin particulier quant au choix des matériaux et en connectant l'équipement avec l'environnement et les équipements immédiats,
- * Une enveloppe budgétaire consacrée à l'acquisition de foncier et le lancement des études dès 2021.

Les projets structurants 2021



Un programme d'investissement ambitieux

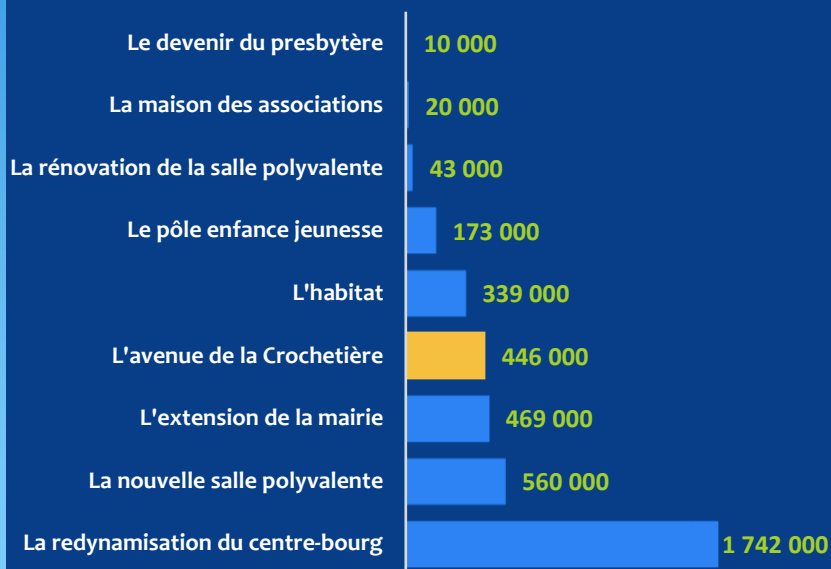
Les projets structurants 2021



- * Après une phase de modernisation en 2017, une **extension de la mairie** rendue nécessaire pour répondre aux attentes et aux besoins en terme de fonctionnalité, de confidentialité et de confort d'usage,
- * Une volonté d'optimiser les conditions d'accueil du public en mutualisant les espaces et le personnel de la mairie et de la poste,
- * Une extension du bâtiment existant afin d'aménager des bureaux pour la nouvelle responsable de l'enfance et de la jeunesse, l'agent de surveillance de la voie publique, un espace de travail et de rendez-vous pour les adjoints mais aussi un lieu dédié à la consultation des archives et un accès internet pour la population,
- * Une enveloppe prévisionnelle de maîtrise d'œuvre et de travaux estimée à + 460 K€.

Un programme d'investissement ambitieux

Les projets structurants 2021

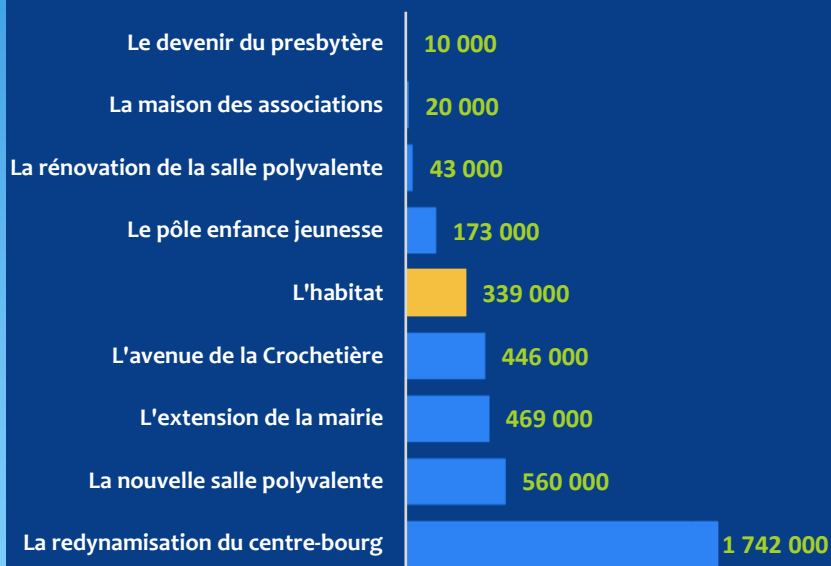


- * Un aménagement de l'avenue de la Crochetière nécessaire suite aux travaux de raccordement à la fibre réalisés par le SYDEV,
- * Des effacements de réseaux planifiés dans le courant de l'été prochain,
- * Puis, à partir de septembre, les travaux de réfection de la voirie, des trottoirs et des ronds-points ainsi que la création d'une piste cyclable allant du rond-point du Val de Vie à la rue de Nantes,
- * Des aménagements paysagers et sécuritaires pour limiter la vitesse programmés,
- * Un montant de travaux chiffré à + 440 K€ pour cette phase.

Un programme d'investissement ambitieux

- * Dans l'objectif d'agir sur la dynamique démographique, la construction d'un **lotissement communal** envisagée afin d'accueillir une nouvelle population en permettant l'accession à la propriété de ménages identifiés comme prioritaire,
- * Le choix de réaliser cette opération sur un périmètre limité afin de favoriser la qualité environnementale du projet,
- * Un partenariat avec Vendée Logement en vue de la **construction puis de la location de 4 logements sociaux** route de Saint Révérend et de respecter ainsi les objectifs du PLU,
- * Une enveloppe budgétaire chiffrée à + 330 K€ pour l'acquisition de foncier, les études de faisabilité et de conception.

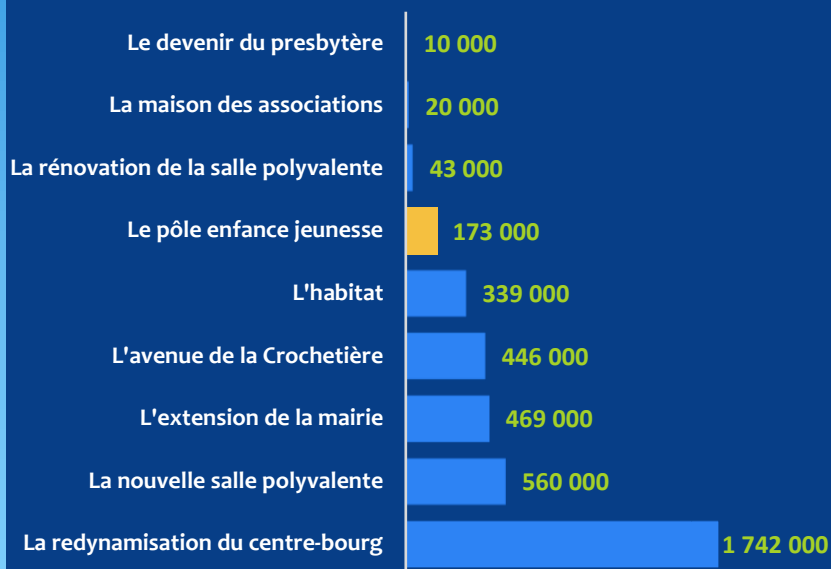
Les projets structurants 2021



Un programme d'investissement ambitieux

- * Une livraison du **pôle enfance jeunesse** avant la fin du premier semestre 2021 et une ouverture du nouveau centre de loisirs pour la rentrée scolaire prochaine dans de meilleures conditions d'accueil,
- * Des **équipements sportifs extérieurs** installés dans le courant du printemps ; un skate-park et city stade accessibles aux jeunes fénoletains dans la foulée,
- * Une enveloppe budgétaire prévue pour les travaux supplémentaires de construction, l'achat de mobilier et de bureaux ainsi que pour l'installation d'une gestion automatisée du système de chauffage du tout nouveau centre de loisirs.

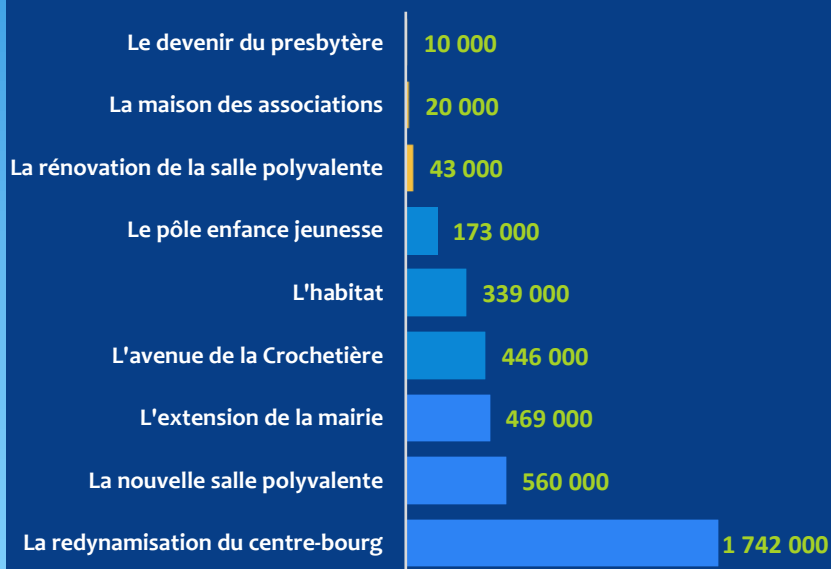
Les projets structurants 2021



Un programme d'investissement ambitieux

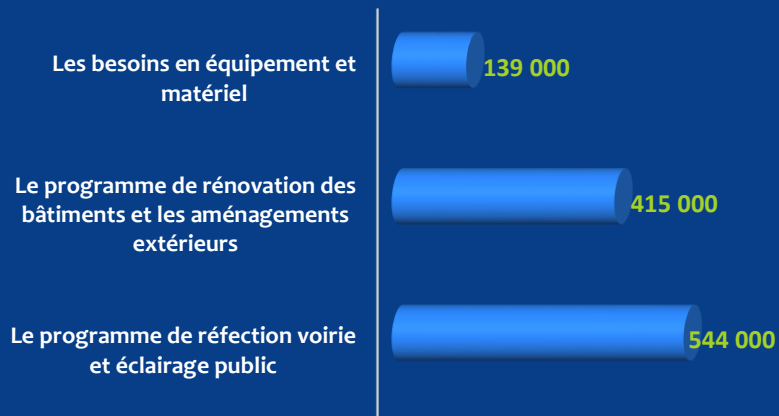
- * Une **volonté de rénover** les bâtiments communaux en accompagnant la transition énergétique tout en répondant aux besoins de la population,
- * Un **complexe sportif** nécessitant un diagnostic complet afin de pérenniser le bâti dans le temps, de générer des économies d'énergie et d'améliorer les conditions d'accueil des sportifs,
- * Un transfert du centre de loisirs dans le nouveau pôle enfance jeunesse suscitant une étude sur le bâtiment de la Tucasserie destiné à terme à devenir une **Maison des Associations**,
- * Un **presbytère** qui, pour sa qualité architecturale, amène à engager une réflexion sur son devenir en tant que pôle culturel,
- * Des crédits estimés à + 70 K€ pour le lancement d'études sur ces bâtiments.

Les projets structurants 2021



Un programme d'investissement ambitieux

Les investissements récurrents 2021



- * Un effort en terme d'entretien courant du réseau routier avec un programme de réfection de la voirie communale et de l'éclairage public afin de garantir la sécurité dans les déplacements quotidiens,
- * Des travaux d'amélioration et de modernisation du patrimoine bâti communal avec notamment la création d'un club house dans le prolongement de la salle de tennis,
- * La valorisation et l'embellissement du paysage urbain avec le réaménagement naturel de la mare du parc de la Coutellerie et la création d'un « jardin parcours » à vocation pédagogique jouxtant le pôle enfance jeunesse,
- * Une enveloppe pour répondre au besoin en matériels et équipements rendu nécessaire pour assumer le bon fonctionnement des services publics.

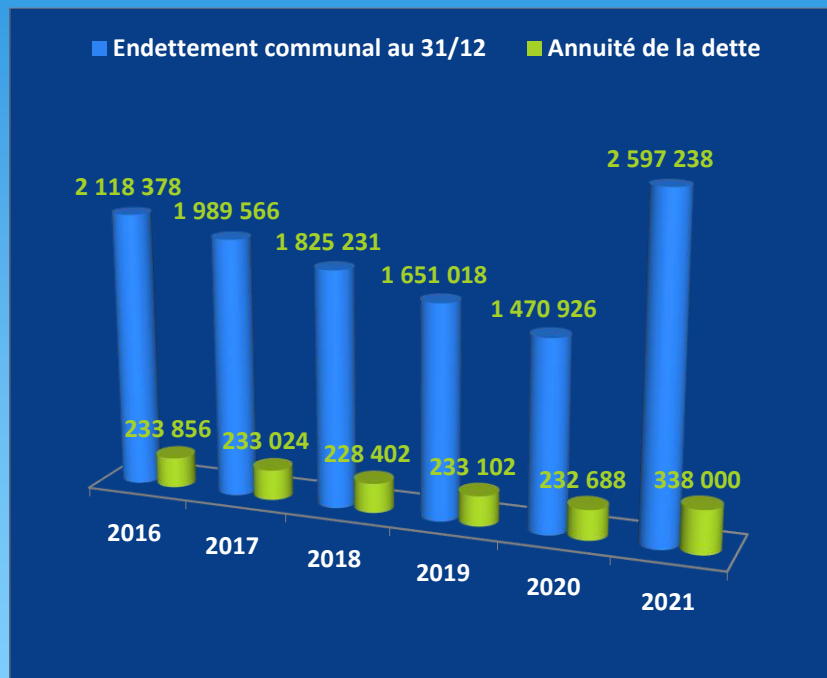
L'emprunt, levier indispensable au financement de l'investissement local

- * Un recours à l'**emprunt** évalué à + 3 M€ qui sera mobilisé en fonction de l'état d'avancement des programmes d'investissement et du niveau d'autofinancement réellement constaté,
- * Un **autofinancement** de l'année auquel s'ajoute l'excédent 2020 estimés à + 1 M€,
- * Des **subventions d'investissement** susceptibles d'être accordées par les financeurs extérieurs - Etat, conseils régional et départemental, communauté de communes - en fonction de la nature des projets,
- * Des **ressources propres externes** composées par le FCTVA versé par l'Etat sur les dépenses d'investissement 2020 et la taxe d'aménagement qui s'applique lors d'un dépôt de permis de construire.

Les sources de financement 2021



La faiblesse de l'endettement, signe de bonne santé financière



- * Un **stock de dette** à son plus faible niveau avec seulement 1,4 M€ d'emprunt fin 2020,
- * Une **capacité de désendettement*** de 1,2 ans contre 3,9 ans au niveau national,
- * Un endettement composé de **cinq prêts** contractés auprès de la CAF, du Crédit Mutuel et la SFIL,
- * **Deux autres prêts** finançant la construction du pôle enfance jeunesse mobilisables en 2021, l'un contracté auprès de la CAF à taux zéro pour un montant de 190 K€ et l'autre de 1,2 M€ auprès de la Banque des Territoires sur la base d'un taux à 0,37 %,
- * Une **annuité de dette** estimée à 283 K€ pour le remboursement du capital et à 55 K€ pour les intérêts.